

PREIXAN

Avenir

Bulletin de Preixan n°133

Mars 2017

CASQUE À VELO OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Cette mesure fait suite à un décret publié au *Journal officiel* du 22 décembre 2016.

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière.

La mesure n° 16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 4^e classe (135 €).

Le casque doit porter la mention **NF ou ECE 22/04, 22/05**.



Dans ce numéro :

- **Communiqués**
 - Casque à vélo enfants
 - Secrétariat mairie
 - Bibliothèque communale
 - Carnet
 - Informations Élections
 - Débroussaillage obligatoire
 - Inscription rentrée scolaire
- **Vie locale**
 - Comité des fêtes : Pâques
 - Les Amis de la Pétanque Preixannaise
 - Le Club du 3^{ème} âge
- **Infolettre électronique**

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Du lundi **10 avril** au vendredi **14 avril 2017**,

le secrétariat de la mairie **sera ouvert de 8h à 12h**.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale sera fermée les **samedis 8 avril et 15 avril 2017**.

CARNET

Bienvenue à **Ethan**, né le 14 mars 2017, au foyer de Madame Aurore Ribeiro et de Monsieur Jérémy Fabre. Félicitations à ses parents.

Bienvenue à **Enzo**, né le 20 mars 2017, au foyer de Madame Laura Dautrey et de Monsieur Hervé Aguera-Diaz. Félicitations à ses parents.

NOUVELLE CARTE D'ÉLECTEUR

Dans le cadre des opérations de refonte des listes électorales, tous les électeurs ont reçu ou vont recevoir les **nouvelles cartes d'électeur adressées par voie postale**.

Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin, en raison d'une adresse erronée, faute de changement d'adresse, **elle est conservée au bureau de vote**.

Vous pouvez alors la **récupérer, lors du 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2017, au bureau de vote, en présentant une pièce d'identité**.



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE

Lors de l'élection présidentielle 2017, dont le 1^{er} tour se déroulera le **dimanche 23 avril 2017**, et le second tour le **dimanche 7 mai 2017**, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures à la mairie de Preixan.

LE VOTE PAR PROCURATION



Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

LE DÉBROUSSAILLAGE : UNE OBLIGATION.

ZONE URBAINE

PÉRIMÈTRE DE DÉBROUSSAILLAGE

* Si votre terrain comporte des habitations et/ou des installations (piscine ou autres), vous devez débroussailler la totalité de la parcelle et 50 mètres autour des habitations et installations, sur votre parcelle et celle de vos voisins si besoin.

* Si votre terrain n'est pas construit, vous devez débroussailler la totalité de la parcelle.

Si vous devez pénétrer sur la propriété d'autrui, vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent et lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain par lettre recommandée avec accusé réception. (lettre-type sur le site de la préfecture de l'Aude).

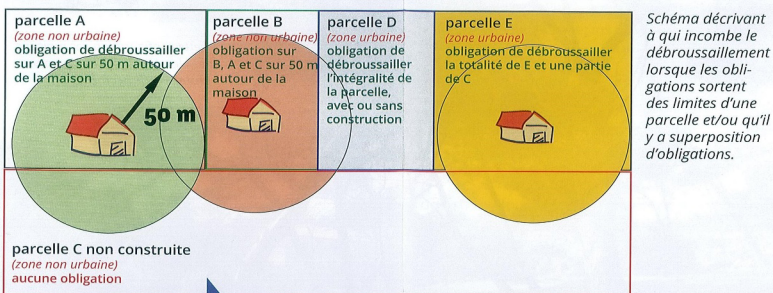
A défaut d'autorisation ou d'absence de réponse dans un délai de un mois, ces obligations sont mises à sa charge.

ZONE NON URBAINE

PÉRIMÈTRE DE DÉBROUSSAILLAGE

* Si votre terrain est construit, seules les habitations et installations doivent être protégées sur une profondeur de 50 mètres et les voies d'accès privées, sur une profondeur de 10 mètres jusqu'au bâtiment avec un dégagement d'au moins 3,50 mètres de largeur et de hauteur pour permettre le passage de véhicules de secours.

* Si votre terrain n'est pas construit, vous n'avez aucune obligation.



SANCTIONS

Si vous ne procédez pas au débroussaillage obligatoire, la commune peut vous mettre en demeure de le faire.

Vous avez alors 1 mois pour exécuter les travaux. À défaut, le maire fait exécuter d'office les travaux à vos frais.

Vous risquez par ailleurs une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

À noter : en cas de non-respect des règles de débroussaillage, votre assureur peut vous appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 € si des dommages ont été causés par un incendie.

INSCRIPTION ÉCOLES RPI PREIXAN-ROUFFIAC D'AUDE—RENTRÉE 2017/2018

Les inscriptions dans les écoles du RPI de Preixan et Rouffiac d'Aude auront lieu de : 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 :

Le vendredi 12 mai 2017, à l'école de PREIXAN, le vendredi 19 mai 2017, à l'école de ROUFFIAC D'AUDE.

Il faudra vous munir du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile attestant la résidence de l'enfant sur la commune de Preixan ou de Rouffiac d'Aude et du certificat de radiation pour les élèves changeant d'école. Seuls les enfants nés avant AVRIL 2015 seront inscrits.

Vous pouvez prendre un autre rendez-vous, en contactant la Directrice, Mme Marie RUIZ-MASCARAQUE au 04.68.26.86.14.

Le comité des fêtes de Preixan

Vous invite à venir fêter **Pâques**

Le Lundi 17 avril 2017 au foyer de Preixan

Café et vin compris

11h00 : Rendez vous « des enfants » au foyer de Preixan pour LA CHASSE AUX TRESORS de Pâques.

12h00 : Apéritif offert par le comité des fêtes

Repas avec au menu :

- Crudités et omelette
- Côtes de porc, chips
- Fromage
- Ronde des desserts

Après-midi : 14h00

- Pétanque (ouvert à tous et gratuit) - Belote

Pensez à amener vos couverts !

Nombreux lots à la pétanque

Inscriptions avant le **Judi 13 avril 2017 à l'épicerie de Preixan**

Nombres d'enfants de 0 à 6 ans	Repas gratuit x
Nombres d'enfants de 6 à 12 ans	6 euros x
Nombres d'adultes et enfants de + 12 ans	12 euros x
	TOTAL : €

***Précisez bien le nombre d'enfants et l'âge pour la chasse aux trésors !!!**

LES AMIS DE LA PÉTANQUE PREIXANAISE:

Cette année, Les Amis de la Pétanque Preixanaise organise un **concours exceptionnel l'après-midi du Lundi de Pâques, le 17 avril 2017 à 15h au foyer de Preixan**. Les inscriptions seront gratuites et il y aura de nombreux lots à gagner.

On vous attend, venez nombreux !

Le bureau

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE PREIXAN

REPAS ANNUEL

Le Club du 3^{ème} âge
organise le 1^{er} repas de l'année,
le **dimanche 23 avril 2017 à 12h15**
au restaurant « Le Relais de Preixan »

Menu :

- tartine charcutière, méli mélo de salade
- encornets à l'Américaine
- émincé de magret de canard sauce aux cèpes et son gratin de pommes de terre
- fromage
- dessert
- vin de pays, café

Prix du repas : 24 € par personne

Paiement à l'inscription, au club, chez Madame Noëlle CROS ou chez Madame Marie MONTAHUC

Date limite d'inscription : **samedi 15 avril 2017**



COUPON RÉPONSE

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE PREIXAN

VOYAGE

Le Club du 3^{ème} âge de Preixan organise
une croisière sur le canal du midi
le mercredi 14 juin 2017

Départ de Rouffiac à 7 h 35 au cimetière de Preixan, à 7 h 45 devant le foyer de Preixan et à Carcassonne à 8 h 00 parking chez Darty.

- 9 h 15 Accueil au quai port neuf à Béziers
- 9 h 30 Embarquement sur la péniche CAP DE MIOL (café et croissant d'accueil). L'écluse d'Orb - le pont canal sur l'Orb - aperçu de la cathédrale Saint Nazaire
- 10 h 00 franchissement montant des tumultueuses écluses de Fonserane
- 11 h 00 sur le grand bief en amont des écluses de Fonserane
Sous le pont de « Rabote Cornes »
- 12 h 15 dans la pénombre du tunnel du Malpas

Repas typique du terroir :déjeuner au fil de l'eau en salle climatisée

- * Le cappuccino de moules du CHICHOULET
servi avec son cake tiède au chorizo doux
- * La goûteuse rouille de seiche façon Sétoise
(très léger aïoli servi séparément)
- * L'assiette de fromages
- * Le cœur fondant au chocolat amer
- * Vin compris, café offert

- 14 h 00 sur le chemin du retour
- 16 h 15 arrivée au quai port neuf à Béziers
- Retour vers Preixan

Prix par personne : 69 € paiement à l'inscription

Inscriptions avant le samedi 13 mai 2017
chez Mme Noëlle CROS tél : 04.68.26.80.54
ou chez Mme Marie MONTAHUC

COUPON RÉPONSE

NOM :

PRENOM :

Nombre de personnes :

N° de téléphone (facultatif) :

La rédaction

Direction de la publication :
Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com
Rédaction - Maquette
Josiane ARMERO
Patricia DHUMEZ
Magali DICK
Véronique PLA
Michel RIEUSSEC
Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :
communication@preixan.com

Visiter site officiel : www.preixan.com

Soyez informé régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan www.preixan.com

B e s o i n d ' a i d e :
communication@preixan.com